

## CHAPITRE XIX

### LES CUIRS ET LES PEAUX

Le Maroc ne sait pas donner à ses produits toute leur valeur. Il livre actuellement pour 50 millions de cuirs et peaux : s'il savait s'y prendre, c'est 65 millions qui, pour le même effort d'expédition, devraient entrer chez lui. Net manque à gagner : 15 millions. Le Maroc ne sait pas dépouiller les peaux et donner ainsi au cuir toute sa qualité. Dans la métropole, il s'aliène les tanneurs mécontents. A ce titre, il est bien inférieur à l'Algérie et à la Tunisie. Dans le bled, la vieille routine, qui sert la ruse et la fraude, continue à triompher.

Etienne LAMBERT, (*Le Petit Marocain*,  
16 février 1928).

Ce commerce peut, lui aussi, devenir l'un des plus importants du Maroc. Dès 1912, on pouvait écrire que l'exportation des peaux marocaines allait croissant, et avec une remarquable rapidité, depuis notamment une dizaine d'années, et l'on parlait surtout, à ce moment-là, des peaux de moutons et de chèvres en tenant compte de la consommation de viande qu'entraînait la présence des troupes françaises dans la Chaouïa. Le Maroc tendait donc à suivre et même à précéder le mouvement de l'Algérie et de la Tunisie en matière d'exportation de peaux (1). Les tanneries indigènes, pour peaux de chèvres, y étaient nombreuses. Les cuirs de Fès, du Tafilet étaient renommés, dans les pays musulmans. Mogador et Casablanca étaient les principaux marchés pour peaux de chèvres dont le prix oscillait entre 150 et 220 francs les 100 kilogrammes, et qu'on expédiait sur Marseille, Londres, Hambourg et les États-Unis (2), soit brutes, salées ou séchées, soit, — plus rarement, — tannées.

Le tableau des exportations de peaux de mouton, pour 1913 et 1914 se présentait ainsi :

	1913		1914	
	ZONE FRANÇAISE Zone internationale (Tanger et zone espagnole réunies).	ZONE FRANÇAISE	ZONE FRANÇAISE Zone internationale (Tanger et zone espagnole réunies) (1).	ZONE FRANÇAISE
Par les ports.....	2.007.376	1.966.747	1.150.159	1.108.978
Par l'Algérie, voie de terre...	»	28.000	»	254.195

(1) Une partie des exportations effectuées par Tanger et par les ports de la zone espagnole revient à la zone française.

(1) En 1906, l'Algérie avait exporté pour 2 millions de peaux d'agneaux et de moutons, et la Tunisie pour 1.400.000 francs dont 860.000 en France, 320.000 en Italie et 155.000 en Allemagne. Cette même année, le Maroc portait son chiffre d'exportation de peaux à 6 millions 242.000 francs, dont 3 millions pour la France.

(2) Très peu vers l'Espagne.